JOUTPINAL OUT

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements 3 mois 6 mois 1 an 8 fr. CAHORS ville......» 5 fr. 9 fr. LOT et Départements limitrophes...... 3 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse. Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

RÉCLAMES.... Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le

Publicité

ANNONCES (la ligne) 25 cent

Journal du Lot pour tout le département.

Les Fonctionnaires et l'Etat

En rapprochant les diverses manifestations des groupements de fonctionnaires qui se sont produites durant ces derniers mois, on est obligé de constater que le malentendu entre l'Etat et ses serviteurs, loin de se dissiper s'aggrave au contraire dans des conditions inquiétantes.

Sans doute il faut se garder des généralisations hatives ; il est probable que le congrès de la fédération nationale des associations de fonctionnaires qui se tint cette semaine à Paris ne représente pas la pensée de l'immense armée des salariés de l'Etat, des départements et des communes, mais cette assemblée s'est livrée à des manifestations qu'il paraît difficile de négliger systématiquement.

Le Congrès, lui-même, qui réunit les représentants de toutes les administrations nationales, s'offre à nous sous l'aspect d'une coalition de travailleurs que n'avait même pas prévue la loi du 21 mars 1884, dont le régime n'est applicable qu'aux citoyens exerçant un même état. On comprend trop bien que si cette organisation pouvait grouper un jour la presque totalité des fonctionnaires, elle pourrait à son gré dicter ses conditions aux collectivités et constituef, dans la nation, une force tyrannique à laquelle aucune autorité ne saurait résister. Nous verrions alors la réalisation d'un extravagant paradoxe : Les serviteurs de l'Etat, maîtres dans l'Etat.

Le ton employé par certains congressistes nous donne à penser qu'ils se croient en possession de la puissance qu'ils pourraient prendre en effet, si rien ne s'opposait à la satisfaction methodique de toutes leurs exigences. Les delégués au Conseil federal « décident » « ordonnent » « imposent ». A lire leurs proclamations, à entendre leurs débats on dirait d'un comité de salut public chargé de défendre contre le pays les droits, pretendus menaces, des employés de l'Etat, des départements et des communes. Le Congrès oppose son veto a tout projet « restreignant le droit d'association des fonctionnaires et revendique énergiquement pour leurs associations le bénefice de la loi de 1884 ». Lorsque cette motion fut mise aux voix un délégué eut l'imprudence de s'ecrier « Sauf le droit de grève! » Cette proposition fut écartee et le Conseil fedéral trouva l'occasion excellente pour déclarer que, dans le statut personnel élaboré par ses soins, on ne reconnaissait pas au ministre le droit de révocation en cas de cessation collective et concertée du travail ».

Une petite confusion paraît bien s'être produite dans l'esprit des travailleurs de l'Etat qui semblent croire que le droit de grêve résulte de la loi de 1884, alors qu'en réalité c'est la la loi de 1864 modifiant les articles du code penal visant la coalition qui reconnut, dans certaines conditions, le droit de grève. Si la loi de 1884 supprime l'article 416, les articles 414 et 415 ne sont pas encore abolis, le premier punit notamment quiconque, à l'aide de violences, voies de fait ou manœuvres frauduleuses aura amené ou maintenu, tente d'amener ou de maintenir une cessation concertée du travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail ».

J'entends bien que la disparition ou le maintien de ce texte dans nos codes n'est pas de nature à préoccuper beaucoup certains fonctionnaires syndicalistes révolutionnaires, il faut d'ailleurs admirer l'ingéniosité de leur tactique de revendication. Il résulte des débats du congrès que le droit de grève doit être une sorte de moyen d'echange pour l'obtention de prerogatives etendues.

Les fonctionnaires laissent comprendre qu'ils consentiront a l'abanà Berlin, l'exemple n'est pas mauvais. Il l'est d'autant moins que la grève étantun fait imprescriptible on pourra toujours y recourir à l'occasion.

L'erreur en laquelle persistent certains fonctionnaires est évidemment de considérer l'Etat comme un simple patron, quand il s'agit de se défendre contre lui et de lui restituer ses qualités d'Etat, quand il s'agit d'obtenir des avantages qu'aucun autre patron ne saurait accorder.

Si la collectivité assure ses serviteurs contre le chômage, il est juste qu'elle soit de son côté garantie contre la grève. Au surplus, tous les français s'accordent à réclamer la fin de l'arbitraire et du favorisme par le vote d'un statut personnel et d'un statut collectif des fonctionnaires.

Pour que la grève, suprême moyen d'action — inadmissible en droit devienne improbable en fait, il faut que le personnel puisse se pourvoir contre toute injustice : soit par un recours gracieux, s'il s'agit d'une erreur toujours possible, soit par un recours contentieux s'il s'agit d'un abus de pouvoir.

Quant à admettre que l'avancement puisse résulter automatiquement des données fournies par les intéressés eux-mêmes, ainsi que le demandait récemment le congrès des instituteurs de Nantes, un ministre n'y saurait consentir, sans accepter la déchéance de l'administration dont le rôle serait réduit à un inutile office d'enregistrement. M. Steeg a fait savoir à ses subordonnés que, dans leur propre intérêt, il ne pouvait s'arrêter à une semblable methode. Mieux vaudrait encore une combinaison de majorations d'ancienneté laissant au choix, pour favoriser le mérite reconnu, une suffisante latitude.

Les fonctionnaires mécontents de leur sort lorsqu'ils se considèrent s'en montreraient plus satisfaits s'ils se comparaient. Ils oublient trop en effet lorsqu'ils revendiquent qu'ils tinrent pour un événement heureux leur entrée dans l'administration, ils oublient que des milliers d'autres sollicitaient la place qu'ils parvinrent à occuper.

Les employés de l'Etat auraient une notion plus juste de leurs maux s'ils s'attardaient à regarder ceux des travailleurs de l'industrie privée ou de nos paysans exposés à tant de hasards malheureux et qui savent pourtant faire contre fortune bon cœur.

> L. DE LA TRÉMOÏLLE. Député de la Gironde.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 novembre 1911

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Klotz, ministre des finances, dépose deux projets de loi concernant le renouvellement des privilèges de la Banque de France et de la Banque d'Algé-

M. de Monzie propose la nomination d'une Commission spéciale, qui serait chargée d'étudier ces deux projets.

Cette motion est repoussée et les deux projets sont renvoyés à la Commission du budget.

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur les poudres. M. Denys Cochin fait une très vive

critique de l'esprit de corps qui oppose les uns aux autres les techniciens des divers services maritimes ou scientifi-

Il se déclare partisan de la nomination d'une Commission parlementaire qui aura, sur une Commission purement, scientifique, l'avantage d'être étrangère aux rivalités de boutons.

M. Vazeille dit que la poudre B est éminemment dangereuse. Il demande que le contrôle des poudres soit assuré par les officiers de marine.

M. Lefèvre présente un certain nombre d'observations techniques sur l'aménagement des soutes ; il s'étonne qu'on y ait maintenu le danger permanent des canalisations electriques; il signale égadon de cette arme redoutable contre l'inconvénient de la présence,

bois non ignifugé, ainsi que d'une quantité de linoleum.

L'orateur a la conviction que c'est l'incendie des barres de roulis qui a provoqué l'explosion du « Liberté », au bout de dix huit ou dix-neuf minutes, et il cite à ce sujet un certain nombre d'expériences concordantes.

M. Messimy, ministre de la guerre, répond aux deux orateurs.

Il proclame, tout d'abord, la confiance du service producteur de la poudre B en l'efficacité et la stabilité de cet explosif.

Mais il reconnait que les causes de l'inflammation spontanée de la poudre B n'ont pas encore été découvertes.

De même on n'est pas encore fixé sur la valeurréelle des stabilisateurs comme l'alcool amylique et la diphénylamine.

Le ministre espère cependant que les chimistes arriveront, dans un temps plus ou moins long, à déterminer exactement les causes de l'évolution et de la décomposition de la poudre B.

Il examine ensuite les accusations de M. Maissin, apportées à la tribune par M. Daniélou.

M. Maissin, dit le Ministre, a obéi à une haine politique.

Le ministre examine la question du contrôle des poudres. Il comporte des formalités qui sont trop souvent considérés à la guerre et à la marine, comme des brimades.

Le rapport du général Gaudin ajoute le ministre conclut au retrait de toutes les poudres fabriquées depuis douze ans par MM. Maissin et Louppe, jusqu'à ce qu'elles aient subi les épreuves qu'on impose aux poudres nouvelles.

M. Messimy conclut en disant que des | de retraités, etc., etc. mesures s'imposent pour remedier à l'état des choses et que des crédits seront nécessaires ; il espère que le Parlement les lui accordera.

MM. Bedouce et Lauche présentent à ce moment la motion suivante: « La Chambre décide de surseoir à la continuation des débats, jusqu'à ce que le gouvernement ait pris l'intitiative de communiquer à la Chambre les rapports Chapel, Déjean et Gaudin ».

M. Caillaux promet de faire publier à l'Officiel le rapport du général Gaudin. La motion est retirée.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

L'Accord franco-allemand

L'accord renvoyé à la Commission du Budget

Après une série d'explications personnelles, l'accord franco-allemand et les motions qui s'y rapportent ont été à l'unanimité renvoyés à la commission du budget du Reichstag.

La date à laquelle celle-ci se réunira est encore indéterminée. La séance est levée.

Le Reichstag approuvera-t-il?

On sait que le Reichstag s'estréservé de continuer la discussion de l'accord franco-allemand en commission du budget. Cependant, de son côté, le gouvernement persiste à déclarer que le traité n'a pas besoin de l'approbation du Reichstag.

On lit à ce sujet dans la « Gazette de l'Alle magne du nord »:

«Même dans les pays de régime parlementaire, il y a des traités dont les Parlements ne connaissent pas le texte, par exemple le traité d'alliance franco-russe et le traité secret francoespagnol. On voit que, même dans ces pays, les affaires étrangères sont entre les mains du gouvernement ».

Les retraites ouvrières

Le ministre du travail avait convoqué samedi, les maires des grandes villes de France, ainsi que l'avait fait M. Paul-Boncour, son prédécesseur, au mois de mai dernier.

A cette reunion, s'était joint le bureau permanent du Congrès des maires, qui vient de clôturer ses travaux

Le but de la conférence était d'exa-

bonne compensation : pour être pris | dans les soutes, de barres de roulis en | miner avec les représentants des | buste qu'exécuta en 1858 le sculpteur | « ves, n'est pas digne de prendre part municipalités, les conditions dans lesquelles se poursuit l'application de la loi 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes; on devait également rechercher en commun les améliorations et simplifications qui pourraient être apportées au fonctionnement de

L'entrevue a manifesté la bonne volonté combinée de l'administration et des municipalités en vue de collaborer étroitement et activement à l'application et à l'amélioration de la

Assistaient à cette réunion, M. Baudet, président du bureau permanent des maires; les maires de Lille, Lyon, Auxerre, Lons-le-Saulnier, Melun, le Creusot, Compiègne, Agen, Toulon, Nantes, Nice, Reims, Dijon, Saint-Etienne, le Havre, et M. Bellocq, maire adjoint de Bordeaux.

Parmi les simplifications et améliorations qui ontété en visagées au cours de cette conférence, citons les suivantes: mise en harmonie des dispositions de la loi d'assistance de 1905 avec celles de l'assistance-retraite, suppression des Commissions communales chargées de l'établissement de la liste des assurés, possibilité de substituer sous certaines conditions. le versement trimestriel des cotisations au versement hebdomadaire, bi-hebdomadaire, mensuel; octroi de la franchise postale aux communes pour l'envoi des avis relatifs à la délivrance des cartes, suppression de l'échange des cartes au domicile de l'assuré, suppression de l'établissement annuel d'une liste d'assurés et

Le ministre a accepté de pour suivre l'étude des diverses innovations qui ont été préconisées en dehors de ces simplifications qui, de l'avis unanime, faciliterent notablement la propagande en faveur de la loi.

Les maires de France ont tous exprimé l'avis que les réformes proposées par le gouvernement, en particulier l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite, et la fixation à 100 fr. de la part de l'Etat, étaient de nature à provoquer un mouvement considérable d'adhésions à la loi des retraites ouvrières et paysannes.

A l'issue de la réunion, le ministre du travail a prié le bureau permanent du Congrès des maires de rester en rapports avec lui et de lui transmettre toutes les suggestions que leurs collègues des communes viendraient à lui soumettre.

Au Maroc

La « Cataluna » à Tanger

Le correspondant de la «Liberté» à Tanger prétend que le croiseur espagnol « Cataluna », qui est en rade de Tanger depuis vendredi matin, est venu avec l'intention d'opérer un débarquement. Les agents espagnols chercheraient à provoquer ce débarquement en excitant la population indigène et en faisant courir des bruits alarmistes.

Le même correspondant annonce qu'au cas où les espagnols réaliseraient leur projet de débarquement, le croiseur français « Du-Chayla » mettrait à terre ses compagnies de débarquement.

Une Escarmouche près de Sefrou

Le capitaine d'Ivry étant sorti de Sefrou avec une reconnaissance, le 7 novembre, la méhalla fut attaquée, à dix kilomètres de la ville, par les Aït-Youssi dissidents.

L'ennemi sut repoussé avec pertes. Les troupes chérifiennes ont eu deux tués et un blessé.

Le monument de Zola à Aix

Un monument élevé à Emile Zola a été inauguré dimanche à Aix, sous la présidence de M. Jules Payot, recteur de l'Académie d'Aix. On sait que le grand écrivain passa sa jeunesse dans cette vieille et jolie ville pro-

Philippe Solari, qui fut un grand ami d'Emile Zola, et d'un piédestal œuvre de Maurice Baille. Des discours ont été prononcés par MM. Jules Payot, Paul Brulat et Pierre Decourcelle, vice-président de la société des gens de lettres. M. Pierre Decourcelle représentait cette Association, dont Emile Zola fut le président.

La destruction des Poudres

On a reconnu que le noyage des poudres ne présentait pas toute sécurité et était quelque peu long et coûteux. Aussi la direction de la pyrotechnie des Flamands, chargée de cette besogne, a trouvé un procédé plus économique et plus efficace: c'est de brûler la poudre.

A l'heure des basses mers on dispose les poudres à détruire en petits tas sur la grève. Ces tas sont reliés les uns aux autres par un même fil, qui les enflamme tous d'un seul coup. Exécutée de cette façon, l'opération ne présente aucun danger pour les riverains. On en détruit environ deux tonnes par jour.

Les vieilles poudres de la Guerre

Un certain nombre de corps de troupe détiennent encore des matières telles que balles, étuis, amorces, couvre-amorces, poudre J.-3, destinés à la confection de munitions pour le tir réduit, bien que ces matières leur soient complètement inutiles.

Le ministre de la guerre vient, en conséquence, de décider que ces corps de troupe effectueront le versement de ces matières dans les conditions suivantes:

Les matières autres que la poudre J.-3 seront versées soit à un corps voisin susceptible de les utiliser, soit à un établissement d'artillerie. La poudre J.-3 de fabrication pos-

térieure à 1905 sera versée à un établissement d'artillerie.

La poudre J.-3 de fabrication antérieure à 1906 sera incinérée par les corps de troupe détenteurs, conformément aux prescriptions des instructions en vigueur.

Ces opérations devront être effectuées avant le 31 décembre 1911.

Associations philotechniques

M. Steeg, ministre de l'instruction publique, a présidé dimanche aprèsmidi la seance plénière de l'Union des Associations philotechniques. Il était assisté de M. Raymond Poincaré, sénateur, et de M. Paul Deschanel, député. A cette occasion, le ministre a prononce un discours applaudi, dans lequel il a dit notamment:

« Les intérêts de l'instruction générale et de l'enseignement techniquesi souvent opposés comme inconciliables - trouvent chez vous leur harmonieuse conciliation. Vous voulez que dans l'homme de métier il y ait un homme. Vous prétendez donc que l'instruction s'achève en culture de l'esprit, en élévation du cœur. Aussi, sans rien sacrifier des cours professionnels qui preparent pour la nation des producteurs, ouvriers, commercants, industriels, vous eveillez le sens critique, la reflexion personnelle indispensable au citoyen qui veut se faire de libres opinions, juger sainement des choses, apprécier à leur valeur les hommes auxquels la démocratie ne doit confier qu'à bon escient la direction de ses destinées.

« Mais il faut que dans chaque homme l'intelligence alerte soit servie par des organes dispos et exercés. Cette préparation physique pourrait être toute pacifique, la loi des choses nous oblige à la vouloir militaire, et les paroles que Gambetta prononçait à Bordeaux en 1871 n'ont rien perdu de leur actualité : « Qu'il soit bien enten-« du, disait-il, que lorsqu'en France « un citoyen est né, il est né un sol-« dat. Faisons entrer dans l'âme des « genérations actuelles et de celles « qui vont naître la pensée que qui-« conque dans une sociéte democra-« tique n'est pas apte a prendre sa Le monument se compose d'un | « part de ses douleurs et de ses epreu-

« à son gouvernement. »

« Préparation intellectuelle, préparation physique, tel sera demain le programme de l'enseignement postscolaire obligatoire. Votre action, Messieurs, aura précédé et facilité l'application des lois prochaines. Le succès obtenu par l'initiative privée nous prouve que la loi viendra à son heure et ne rencontrera pas de difficultés insurmontables. L'obligation scolaire est aujourd'hui désirée, attendue, non que l'Etat ait la prétention de faire mieux que vous, mais il généralisera, imposera un enseignement qui entre vos mains a déjà magnifiquement prospéré. »

La guerre d'Orient

La Forte fera la guerre à outrance

Dans les cercles officiels, on déclare que l'occupation italienne des îles de l'archipel et même le bombardement des ports ottomans ne modifiera pas la décision de la Turquie de continuer la guerre à outrance.

Les forces turques devant Tripoli

Un arabe, arrivé aux tranchées italiennes, assure qu'un bataillon de chasseurs turcs, venant de Garian. est arrivé à Aïn-Zara. Ce bataillon comprendrait environ 400 hommes dont quelques arabes de recrutement. Un petit nombre de Turcs seulement seraient restés à Garian. Le gros de leurs forces est actuellement devant Tripoli. On signale également devant Homs et Suara des forces régulières turques.

Une partie de l'artillerie de campagne turque se serait reunie à l'artillerie de montagne devant Tripoli, où se trouvent aussi trois mitrailleuses, mais ayant peu ou presque pas de munitions. Des munitions ont été, en effet, trouvées et saisies par les Italiens dans la caserne de cavalerie et servent aux Italiens pour les mitrailleuses turques qu'ils ont capturees lors des premières attaques.

Quatre médecins turcs se trouvent à Garian et deux autres à Azizia, mais avec peu de médicaments et de vivres. Les Turcs sont reduits au riz et à la farine en quantité insuffisante. Les officiers Turs tentent de répandre le bruit que la Turquie ne cédera pas et que l'Italie devra abandonner Tripoli. Ils essaient de pousser les Arabes à la guerre à outrance.

Les pertes des Arabes

Un informateur annonce que les pertes éprouvées par les arabes le 9 novembre sont d'une centaine de morts et de blessés. Celles des Turcs ne sont pas precisées, mais on sait que parmi leurs morts se trouvent deux officiers.

Un autre informateur affirme avoir vu plusieurs chameaux isoles sortir de l'oasis et se diriger vers Aïn-Zara. On suppose qu'ils transportaient les blessés du combat.

En Chine

Les rebelles en désaccord

L'harmonie serait loin de régner à Ou-Tchan, parmi les rebelles, leur chef serait disposé à négocier une entente avec les autorités impériales.

Le général Tchan, qui commande les troupes de Lau-Tchéou, observe une attitude expectante. Ce genéral est manifestement le maître de la

région du nord. Les impériaux ont commencé à

bombarder Han-Yau. Fuite du vice-roi de Canton

Le vice-roi de Canton s'est enfui à bord d'un torpilleur anglais. Les marins de Canton sont passés du côté des révolutionnaires.

La question de la Mandchourie

Le ministère des affaires étrangères dément offici llement les bruits suivant lesquels la Russie et le Japon auraient l'intention de se partager la Mandchourie et de proclamer ensuite une alliance russo-japonaise.

Petites Nouvelles

Romeuf, l'évadé de la Conciergerie, qui a été repris dernièrement, a tenté de se pendre à la prison de la Santé.

- Surpris dans le brouillard, quatre hommes d'équipe ont été tués par un train sur la ligne du North British Railway, près de Glasgow.

- Le Journal officiel de dimanche promulgue la loi créant une médaille commémorative en faveur des anciens combattants de tous grades qui ont pris part à la campagne de 1870-1871.

- Un cyclone s'est produit dans l'Illinois central. La ville de Virginie a été très endommagée. Une église dans laquelle plusieurs personnes s'étaient réfugiées a été détruite. Trois personnes ont été tuées. D'après une dépêche de Jamesville (Wisconsin), neuf personnes ont été tuées et un grand nombre ont été blessées cette après-midi par un cyclone dans le Stock-Country.

Les dégâts sont évalués à 500.000

 Le cuirassé « Vergniand » a effectué samedi ses essais officiels de vingt-quatre heures. La vitesse moyenne réalisée a été de 17 nœuds 8: la vitesse prévue était de 17 nœuds

CHRONIQUE LOCALE Après le Congrès des Maires

Le Congrès des Maires qui a été tenu ces jours derniers aura une importance considérable pour la situation des communes auxquelles l'Etat tend de plus en plus à confier la direction de véritables services pu-

Ce sont des charges nouvelles qui pèsent ainsi sur les communes et ces charges sont lourdes pour les budgets municipaux.

Une compensation est due aux municipalités : l'Etat leur accorderait une autorité plus grande.

Ce n'est peut-être pas tout à fait ce dont elles auraient besoin : l'Etat devrait participer aux dépenses imposées par les lois relatives à l'Assistance, aux retraites ouvrières. Les dépenses communales augmentent, les recettes restent stationnaires, diminuent le plus souvent.

Ainsi l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes a été confiée aux municipalités.

Jusqu'à ce jour, on sait les difficultés qu'a rencontrés l'application de cette loi à laquelle la grosse majorité des travailleurs a refusé d'adhérer.

Ces difficultés sont de plusieurs ordres, mais il en est qui gêneront beaucoup les communes ; c'est le travail formidable qu'elle donnera aux municipalités pour assurer le fonctionnement de la loi et c'est également la dépense relativement importante que ce fonctionnement entraînera.

Car ce n'est que le début, mais malgré tout, les travailleurs finiront par adhérer à la loi.

Le congrès des maires avait émis un vœu pour que des améliorations fussent portées à la loi des retraites; ces amélioration sont accordées.

Lundi à la Chambre, le texte du projet de loi qui a trait à ces modifications a été distribué.

L'age de la pension est abaissé à 60 ans et l'allocation de l'Etat a été élevée à 100 francs entièrement à la charge de l'Etat.

Ce sont deux grandes améliorations qui seront accueillies avec satisfactions par les ayants-droit, par tous ceux-là même qui jusqu'à ce jour avaient refusé de retirer leur livret individuel de retraite.

L. B.

M. Malet, entreposeur de 3º classe de la culture des tabacs à Souillac, est élevé à la 2º classe de son grade.

LE GENERAL LANES

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé la mort du géneral de

M. le général Lanes était un ancien

élève du Lycée de Cahors. Nous croyons de notre devoir de dire ce que fut ce distingué officier en publiant sur lui les renseignements que nous recevons d'un de ses meilleurs cama: ades le sympathique M. le docteur Clary:

Louis Lanes était né le 10 septembre 1839 dans la Corrèze, mais il passa sa première enfance à Toulouse, où son père, le capitaine Lanes, avait pris sa retraite. Il était l'aîné de quatre garçons qui ont tous occupé des situations élevées dans l'armée.

Louis Lanes, boursier de l'Etat au Lycée de Cahors, y fit toutes ses études universitaires'. Il fit un excellent élève et se fit remarquer par une vive intelligence, une grande facilité de travail et une prodigieuse mémoire.

Il était très aimé de tous à cause de son heureux caractère, de son cœur

ardent et généreux. Il avait voué aux camarades de sa génération une amitié qui ne s'est jamais démentie, et à Cahors qui

abrita son enfance un véritable culte. En quittant le Lycée de Cahors où il y avait alors un cours de mathématiques spéciales, il entra directement à St-Cyr où il fut admis avec le nº 2.

A sa sortie de l'école militaire il fut nommé sous-lieutenant au 3º Zouaves, et se distingua à Palestro, pendant la campagne d'Italie. Lanes partit ensuite pour le Mexique et en rentrant de cette lointaine campagne fut nommé capitaine au 3º Grenadiers de la garde. C'est avec ce régiment qu'il se battit sous Metz. Il n'accepta pas la capitulation honteuse et imméritée imposée par Bazaine aux vaillantes troupes placées sous ses ordres. Il s'évada, et après avoir couru les plus sérieux dangers, il put se rendre à Tours et se mit à la disposition du gouvernement de la Défense nationale.

Gambetta qui connaissait sa vigueur et son exceptionnelle bravoure voulait le nommer général de brigade. Lanes, très modeste, accepta seulement le commandement d'un bataillon de Turcos avec lequel il continua la campagne à la seconde armée de la Loire.

Dans le second volume de ses Feuilles de route, Paul Déroulède, l'auteur des Chants du Soldat, a consacré une centaine de pages à notre héros, sous les orares auquel il eut l'honneur de servir. Il s'est plu à faire ressortir sa science militaire, son sang-froid, son souverain mépris du danger, et regrette pour son pays que le général Lanes n'ait pas eu depuis cette époque l'occasion de faire valoir ses brillantes qualités de soldat.

Lanes qui était avant tout un homme d'action fit ensuite le siège de Paris et la campagne de Tunisie.

Nommé colonel au 59e régiment d'infanterie à Bordeaux, brigadier puis divisionnaire à Nantes, il termina sa carrière comme commandant du 2º corps d'armée à Amiens. Il était grand officier de la Légion d'honneur. Lanes a aimé et honoré la France

et Cahors qu'il regardait comme sa seconde patrie. Tous ceux qui l'ont connu garderont pieusement le souvenir de ce vaillant qui fut un camarade dévoué, un ami incomparable, le meilleur des maris, le plus affectueux, le plus indulgent des pères.

1 Dans la classe de Gambetta, du prèsident Lurguie, de Jules Billières, des sénateurs Rey, Costes et Talou.

Le nouveau préfet à Cahors

M. Second, le nouveau préset du Lot, a pris la direction des services de la préfecture, lundi soir.

Mardi matin, à 10 heures, M. Mendousse, secrétaire général, a présenté à M. Second, le personnel de la Préfecture.

En excellents termes, il a dit au nouveau préfet les qualités du personnel, dont il s'est porté garant du dévouement aux institutions républi-

M. Second, qui avait à ses côtés M Oulmet son chef de cabinet, a remercié M. Mendousse des bonnes paroles qu'il venait de prononcer et a assuré le personnel de toute sa bienveillance.

Il veut du travail, mais, a-t-il ajouté, de la rapidité dans l'expédition des affaires.

Puis, M. Second a serré la main de tous ses collaborateurs.

Au 131° territorial

M. Brun, lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de la Rochelle, est affecté au 131° territorial à Cahors.

M. Fayard, lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Cahors, est affecté au 78° régiment territorial d'infanterie.

Nos compatriotes

Nous avons publié il y a quelques jours des résultats des examens de fin d'année de la Ferme Ecole de La Hourre, près Auch (Gers). Nous sommes heureux d'y relever les noms de certains de nos compatriotes qui ont brillamment subi ces examens.

Tout d'abord le jeune Gizard, de Puy-l'Evêque, a obtenu, vu ses excellentes notes, l'autorisation de refaire la 2º année d'études et de préparer ainsi à La Hourre, l'examen d'admission aux Ecoles Nationales d'agriculture. Il s'est vu néanmoins décerner un diplôme spécial d'aptitude aux travaux agricoles, décerné par l'Association fraternelle des Anciens Elèves de la Ferme Ecole de La Hourre, et un diplôme de tir.

Le jeune Vigouroux, de Sérignac, qui était en l'e année, a été admis en

Enfin les jeunes Gouygoux, de Belvèze et Laur, de St-Géry, ont été admis à l'Ecole en qualité d'éléves

Nous adressons nos sincères félicitations à ces jeunes gens que nous sommes heureux de voir entrer dans la carrière agricole sous d'aussi heureux auspices.

Election consulaire

Vendredi soir a eu lieu à la Mairie de Cahors, la réunion annoncée pour le choix d'un candidat au siège de juge suppléant au Tribunal de commerce.

Cent électeurs avaient répondu à cette convocation. Les membres du Tribunal de com-

merce avaient pris place au bureau. M. Galaup présidait. Il a donné lecture d'une lettre de M.

Gayet dans laquelle celui-ci pose sa candidature à cette élection, M. Lérin a proposé qu'il n'y ait pas

de vote préalable et que sa candidature et celle de son concurrent soient soumises aux élections le 10 décembre prochain.

A une forte majorité, l'assemblée a demandé le vote.

Au scrutin secret, M. Gayet a obtenu 47 voix, M. Lérin 46, M. Calméjane-Course 1 et M Orliac 1.

L'assemblée a décidé que M Gayet serait seul candidat à l'élection de juge suppléant du 10 décembre et la séance a été levée.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le Conseil de présecture du Lot se réunira vendredi soir 17 novembre, à 2 heures et statuera sur les affaires suivantes:

1.M. Gramond, entrepreneur de travaux publics à Cahors contre l'Etat. Travaux de reconstruction du magasin des tabacs à Cahors. Demande de règlement du décompte définitif.

2. MM. Coste frères et Laguilhon, entrepreneurs detravaux publics contre la Ville de Cahors et le département du Lot. Travaux de reconstruction du Pont-Neuf à Cahors. Demande en résiliation du marché.

Télégraphe

L'Officiel publie un arrêté en date du 10 novembre par lequel, M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes a autorisé l'organisation d'un service télégraphique dans la commune de St-Vincent-Rive-d'Olt.

Ecole publique licenciée

Par suite de l'épidémie de rougeole qui sévit dans notre ville, l'éccle primaire de filles de la rue Fénelon où plus particulièrement l'épidémie a fait des victimes, a été licenciée pour un

Adjudication

Le samedi 18 novembre à 2 heures de l'après-midi, aura lieu à la Préfecture du Lot, l'adjudication des fournitures des imprimés.

Banquet

Dimanche à midi, a eu lieu dans les salons du Buffet de la gare le banquet de l'association des conducteurs et commis des ponts et chaussées du

Foot-Ball

Dimanche a eu lieu, malgré un temps épouvantable, le match de foot-ball entre les équipes Toulouse Employés Club et le Stade Cadurcien.

200 personnes assistaient à ce match qui fut des plus intéressants et qui a été clôturé par la victoire du Stade Cadurcien.

Nos félicitations à nos vaillants équipiers.

L'aviation militaire

Tous les journaux ont signalé le rôle joué par certains Officiers Aviateurs Italiens au cours de la guerre italo-turque.

C'est la première fois que l'aéroplane démontre effectivement ses qualités d'engin de guerre, aujourd'hui utile, demain indispensable. — La prochaine Exposition de la locomotion aérienne, qui s'ouvrira le 16 décembre prochain au Grand Palais, à Paris, montrera l'effort produit par toutes les puissances pour acquérir en matière d'aviation une supériorité indiscutablement reconnue à l'heure actuelle à notre pays.

Situation agricole

L'Officiel publie les renseignements sur la situation agricole en France, au 1er novembre 1911.

Voici pour le Lot les renseignements suivants:

On a terminé les vendanges et procédé à la récolte de la plupart des plantes sarclées, des noix et des châ-

Les ensemencement de seigle, d'orge, d'avoine d'hiver s'effectuent dans de bonnes conditions

Les vins sont d'excellente qualité, mais les rendements sont faibles et atteignent à peine la moitié d'une récolte moyenne.

ge assez abondant.

Transfert de prévenus

Lundi matin à 9 heures, les nommés Georges, 28 ans et Marsaud, âgé de 40 ans, qui, comme nous l'avons annoncé, furent arrêtés à Cahors, ont été extraits de la prison de notre ville et conduits à Gourdon.

Ces deux malfaiteurs seront interrogés par le juge d'instruction de Gourdon, car c'est dans cette ville que les vols dont ils sont accusés ont été

Georges a déjà été condamné par le tribunal correctionnel de Gourdon, à 3 mois et 1 jour de prison pour vol; il est passible de la rélégation.

Les deux inculpés habitaient avant de venir à Cahors, St-Cirq-Madelon et Marsaud avait même habité Gourdon pendant quelque temps.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 13 novembre 1911

MANDAT DE DÉPOT Le tribunal confirme le mandat de

dépôt décerné contre le nommé Sahuque Emile, arrêté pour vagabonda-

VOL DE CHAUDRONS

Un vannier ambulant, Antoine Horn, âgé de 20 ans, estaccusé d'avoir volé à Prayssac, deux chaudrons en cuivre, l'un au préjudice de M. Boutarel, l'autre au préjudice de Madame La-

Antoine Horn, reconnaît les vols qui ont été commis le 25 août.

Il est condamné à 20 jours de prison.

VOL D'UNE POULE

Le sieur Jean B..., âgé de 50 ans, comparaît devant le tribunal sous l'inculpation de vol d'une poule.

Mais Jean B... est, dit-on, déséquilibré et son défenseur demande qu'il soit soumis à un examen mental.

Le tribunal fait droit à cette demande et désigne M. le docteur Valat, médecin légiste, pour examiner le prévenu.

CHASSE SANS PERMIS

4 chasseurs qui ont chassé sans permis sont condamnés à des amendes variant entre 25 et 100 francs. A ce taux, le gibier revient cher.

Foire du 11 novembre

La foire du 11 novembre a été de moyenne importance. Voici les cours pratiqués:

Bœufs gras, 44 à 46 francs les 50 kilos; vaches grasses, 34 à 36 francs les 50 kilos : bœufs de travail, 850 à 1000 francs la paire ; vaches de travail 650 à 700 la paire; porcs, 35 à 45 francs pièce; poules grasses 75 centimes le demi-kilo : poulets, 80 centimes; canard, 70 centimes; dindes, 70 centimes; lapins de garenne, 90 centimes; lièvres, 1 franc, le tout le demi-kilo; perdreaux, 1,50 à 2 fr. la pièce; moutons gras, 70 centime le kilo; agneaux, 70 centimes; brebis d'élevage 25 à 30 francs pièce ; œufs, 1,30 la douzaine.

Blè 19 francs; maïs, 17 francs pommes de terre, 6 francs.

THEATRE DE CAHORS GEORGES CLEMENCEAU

AUTEUR DRAMATIQUE Chef de parti, orateur entraînant,

créateur d'une éloquence spirituelle, incisive, cinglante, débater de premier ordre, M. Clemenceau se trouva un beau jour éloigné du Parlement par un caprice de ses électeurs. Aussitôt, le directeur de la Justice s'improvisait polémiste étincelant, critique averti et se révélait penseur ori-

Les prairies fournissent un pâtura- | ginal, romancier, artiste complexe et délicat. Outre ses admirables articles politiques, il publiait le « Grand Pan », la « Mêlée Sociale » et un délicieux roman « Les Plus forts ». Mais cet esprit brillant eut, il y a dix ans, le désir impérieux d'extérioriser par la scène l'audace triste, l'émoi de sa sensibilité frémissante et il donnait au théâtre un chef-d'œuvre! C'est Le Voile du Bonheur que l'impresario Ch. BARET va jouer ici le jeudi 16 novembre au Théâtre de Cahors.

M. Clemenceau a un faible pour ces deux petits tableaux, résumé saisissant et cruel de son intime pensée : l'illusion nourrit la joie des hommes. Il disait un jour:

- On a répété, croyant me désobliger, que j'étais un Mogol. Je me devais donc de faire une pièce chinoise. Ce « Voile » est, d'ailleurs mon violon d'Ingres. Que ne puis-je aussi l'étendre comme un manteau de Noé sur mes amis !...

Et cependant l'ironique M. Clemenceau n'avait alors pas encore été premier ministre!

Rappelons que l'unique représentation de cette pièce exquise, bijou littéraire, sera précédé de : Un Soir, l'admirable comédie de M. Gabriel Trarieux.

COURS DES ECOLES D'AGRICULTURE

Economie Commerciale PAR M. H. TUZET

DEUXIÈME CONFÉRENCE

Du rôle agricole des chemins de fer C'est le service de l'Exploitation qui est chargé d'assurer tous les transports par voie ferrée, il lui incombe le soin d'étudier le trafic à attendre des lignes nouvelles, de déterminer l'aménagement des gares et stations à établir, de préparer les tarifs qui seront appliques aux transports provenant des régions nouvel-

lement desservies. Pour les lignes en exploitation, ce service doit assurer la repartition du matériel destiné aux differents transports, en tenant compte des besoins, périodiques ou saisonniers qui lui font une obligation de concentrer sur un point determiné le nombre de wagons destinés à assurer une campagne déterminée, par exemple, de réunir à proximité des usines d'engrais ou des exploitations d'amendements, le matériel roulant nécessaire au transport de ces marchandises; à proximité d'une région de culture importante, le matériel qui sera susceptible d'être demande par le public pour les transports des céreales, fourrages, fruits, legumes et bestiaux.

Le service de l'Exploitation assure également, par ses différents services interieurs, les opérations nécessaires à l'exécution des transports de marchandises en grande et en petite vi-

Les principales divisions du service de l'Exploitation sont:

Le service central, qui, ainsi que l'indique son nom, centralise toutes les questions pour les répartir ensuite aux services intéressés.

Le service commercial, dont la mission est d'étudier tous les moyens de développer le trafic, de preparer les modifications à apporter aux tarifs existants tant en grande qu'en petite vitesse, d'examiner les réclamations et de régler les litiges.

Sur certains réseaux, le service commercial fait depuis quelques années de grands efforts pour aider au développement du trafic des produits du sol.

Voici les principales mesures qui ont été adoptées.

Propagande générale par conférences dans différentes régions, dont le

FEUILLETON DU Journal du Lot 100

Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

DEUXIEME PARTIE CHAPITRE VI

SUR LA PISTE Clara ne les avait connues que dans les plus beaux temps de son existence. Leur amitié lui avait été agréable, mais elle n'avait pas eu l'occasion de la mettre à l'épreuve. Elle avait dîné chez ses amis, ils avaient dîné chez elle. Ils avaient tué le veau gras en son honneur, mais ils savaient très bien qu'elle aussi avait un veau gras qu'elle pouvait immoler pour leur rendre leurs politesses. Ce n'était pas à des amitiés aussi peu éprouvées que Clara pouvait s'adresser dans un moment de crise aussi désespérée.

que je dois faire appel, — se dit-elle. Godwin a triomphé, et lui seul sur cette terre, peut m'aider à retrouver mon enfant.

- C'est à mon plus cruel ennemi

Reproduction interdite aux journaux

re, la pauvre mère, à moitié folle de chagrin, s'achemina lentement vers St-James Square. Le banquier avait laissé sa carte sur la table, et sur cette carte était inscrite son adresse à

Mais cette démarche désespérée ne fut pour elle que l'occasion d'un nouveau désappointement. A la demeure du banquier, elle ne trouva que Spence, son valet, qui lui apprit que son maître était absent de Londres et ne reviendrait probablement que le jour suivant.

- Si M. Godwin est à sa maison de campagne ,je vais m'y rendre pour le voir, — dit Clara au valet. — L'affaire qui m'amène est importante. C'est une question de vie ou de mort.

- Malheureusement, madame, M. Godwin n'est pas à Wilmingdon, répondit le domestique très poliment, - et je regrette de ne pas pouvoir vous dire où il est. Il n'a rien dit si ce n'est qu'il allait faire un voyage et qu'il reviendrait demain matin. — Alors, je reviendrai demain, —

dit Clara avec un soupir de profond désespoir. Elle reprit tristement le chemin de sa demeure, maintenant si complète-

Elle marchait lentement, ses jambes avaient à peine la force de m'ayant pas de traité avec l'agence Favre. | la porter. Elle avait de l'argent dans | avec un regard étonné. Cette figure | pas morte.

Le lendemain matin, de bonne heu- , sa bourse, mais l'idée ne lui était pas , bronzée lui semblait d'abord étrangèvenue de prendre une voiture. L'engourdissement de son cerveau lui faisait presque perdre la conscience de ses souffrances. Les rues inondées de soleil, la foule de gens pressés qui se croisaient dans tous les sens passaient vaguement devant ses yeux fatigués et obscurcis par les larmes. Elle marchait pourtant et ses pas, obéissant à un instinct machinal, la ramenaient vers sa demeure dont toute joie s'était enfuie. Elle se trouvait dans la partie la plus animée du Strand, lorsque tout à coup elle entendit prononcer son nom par une voix qui lui semblait étrangement familière, une voix qui se mêlait pour elle au temps heureux du passé. Elle tressaillit comme une person-

ne qui vient de s'éveiller au milieu d'un rêve horrible, et une légère rougeur revint colorer son visage. Une main s'était posée doucement

sur son bras. Un jeune homme au visage franc et mâle, bronzé, presque comme celui d'un Indien, par l'effet du soleil et du hâle, se tenait devant elle et la regardait avec intérêt. - Madame Westford; - s'écria-

Londres.

t-il, - chère madame Westford, est-

ce bien vous? Que je suis surpris de

vous rencontrer ainsi seule et dans

re, mais la voix bien connue lui rappelait le passé. Elle regarda pendant un moment

l'étranger en gardant le silence, puis

ses lèvres s'ouvrirent et laissèrent échapper ce nom familier : Gilbert Thornleigh! Oui, cet étranger au teint bronzé n'était autre que Gilbert Thornleigh, le généreux et brave marin ; le second

du bon navire la Reine-des-Lys. — Gilbert !... Gilbert !... — dit Clara; est-ce bien vous? - Oui, chère madame Westford, c'est moi-même et pas un autre. J'ai survécu à tous les périls du naufrage, aux dangers, aux privations d'un pénible voyage à travers les pays les plus sauvages de la côte d'Afrique, et j'ai remis une fois encore le pieds sur le sol de l'Angleterre. Je ne puis vous dire combien je suis heureux de revoir les vieilles rues, les visages qui me sont familiers, et d'entendre ma langue maternelle parlée de tous côtés autour de moi. Je n'ai pas besoin de vous dire quelle a été ma joie en vous voyant, et pourtant, chère madame Westford, — s'écria le jeune homme en examinant avec inquiétude le visage de Clara, — j'avoue que je suis chagrin de vous voir si pâle et l'air si soucieux. Mais vous êtes en grand Clara regarda celui qui lui parlait | deuil !... Grand Dieu !... Violette n'est

de couleur et devint presque livide en prononçant ces paroles. - Elle n'est pas morte, non, non,

— Mais je suis sûr qu'il vous est arrivé malheur, — s'écria Gilbert ; votre visage porte les traces du chagrin; vous êtes malade, je suis sûr

elle n'est pas morte! — répondit Mme

Westford d'un air étrange et presque

que vous êtes malade. — Je suis malade, — répondit Clara — les maisons qui nous entourent tournent autour de moi. Je ne puis comprendre ce qui est arrivé. Je vous rencontre, vous que je croyais mort. Vous avez été sauvé alors? Vous avez

été secouru lors du naufrage de la Reine-des-Lys. — Oui, moi et trois hommes de l'équipage nous sommes parvenus à atteindre le rivage à la nage. Nous avons eu une forte lutte à soutenir, je vous assure, car ce n'est pas une tempête ordinaire qui a envoyé la Reine-des-Lys contre les rochers, et qui a brisé sa brave coque comme vous briseriez un verre en le lançant sur ce pavé. Nous n'avions que nos ceintures de sauvetage et nos bras sur quoi compter et il nous fallait nager contre une rude mer; mais, d'une manière ou d'autre, nous avons atteint la terre. Les pauvres camarades qui s'étaient confiés aux canots ont

Le visage bronzé du marin changea | coulé tous jusqu'au dernier, et le navire a fait comme eux. Nous étions meurtris, épuisés de fatigue, mais nous sommes arrivés à terre, le reste de l'équipage et le navire ont été perdus. — Et mon mari... et Harley? Il est

> vire? Je ne connais que trop bien son généreux courage ; vous avez été sauvé, mais Harley a péri. Gilbert regarda Mme Westford, avec l'expression du plus profond

> resté sans doute le dernier sur le na-

étonnement. - Chère madame Westford, s'écria-t-il, - vous voulez sans doute plaisanter. Votre mari n'était pas avec nous au moment du péril. Le capitaine Westford n'est pas parti avec la

Reine-des-Lys, - Il n'est pas parti avec la Reinedes-Lys? — répéta Clara avec le ton d'une personne qui comrpend à peine le sens de ses paroles. — Il n'est pas parti? Il n'était pas avec vous lorsque vous avez fait naufrage?

- Non, positivement non! Il me confia le navire et les papiers du bord, et je mis à la voile comme son représentant. Dans ce moment même je me rendais à la station de Waterloo où je voulais prendre le train de Winchester, comptant bien vous trouver vous et le capitaine Westford à la Grange.

(A suivre).

agriculteurs.

Distribution de plants ou graines de variétés de végétaux dont la culture pourrait être tentée avantageusement.

Organisation d'expositions de produits horticoles à l'étranger. La Compagnie d'Orléans fit en 1908 à Bruxelles, avec le concours des Associations de vignerons du Midi, une dégustation de vins en vue d'en vulgariser la consommation dans la classe ou-

Pour ces manipulations des primes sont accordées sous forme de gratuité de transport et les frais d'installation et de participation aux expositions sont supportés par les Compa-

Dans un autre ordre d'idées, la propagande des Compagnies s'exerce dans le sens de la vulgarisation de l'outillage agricole.

La Compagnie a organisé des concours de moteurs pour l'élévation des eaux, son distingué Ingénieur en chef, estimant que les progrès du mécanisme devaient être vulgarisés auprès des agriculteurs, a demandé aux constructeurs de bonne volonté de faire des expériences publiques appréciées par un jury et récompensées de primes élevées.

Sous une forme rappelant les concours de prime d'honneur des primes sont accordées aux meilleurs.

De grandes facilités de transport sont accordées pour l'établissement de foires aux instruments de travail agricole, avec expériences pratiques toujours dans le but de la vulgarisation des procédés économiques.

Des concours de matériel d'emballage, des expériences de transport avec des modèles primés, des concours des produits de région faits en vue de déterminer les meilleures variétés de légumes et fruits à cultiver, compte tenu des conditions climatériques et des débouchés à envisager.

(A suivre).

Télégrammes reçus hier 1

Paris, 13 novembre, 2 h. 12s.

Départ de cuirassés Le cuirassé « Léon Gambetta » a

appareillé dans l'après-midi et a quitté Toulon se rendant en Syrie. Le départ du cuirassé « Edgar

Quinet » pour Tanger n'est pas encore définitivement arrêté.

Aviation

Les aviateurs Renaud, Prévost, Weymann, Fischer, Barra, Moineau, Frantz, Bregi, tous avec un chargement de 300 kilos, ont quitté Reims ce matin pour tenter une épreuve de Reims à Amiens et retour.

Télégrammes reçus aujourd'hui.:

Paris, 14 novembre, 11 h. 52 m.

L'affaire des poudres

L' « Officiel » publie ce matin le rapport du général Gaudin. Celui-ci reconnaît les critiques de M. Maissin sur le procédé de fabrication. Il déclare que les poudres du « Iéna » n'étaient pas conformes à l'échantillon et il relève les accusations de malfaçon contre M. Louppe.

M. Gaudin propose la réorganisation du service des poudres avec un outillage et un personnel technique suffisants, un contrôle plus rigoureux et le rétablissement de la discipline à tous les degrès de la hiérarchie.

Paris, 14 novembre 1 h. 36 s.

Chambre des Députés

Dans la séance de ce matin, la Chambre a voté les budgets des travaux publics et les 34 premiers chapitres du budget des finances.

Conseil des Ministres Le Conseil des ministres s'est réuni

Réorganisation du ministre des affaires étrangères

M. de Selves a annonce dans cette séance du Conseil qu'il avait chargé les ambassadeurs Barrère, Gérard et Louis de préparer un projet de réorganisation du ministère des affaires étrangères.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

Echos de la simple police. - Dans sa dernière audience de vendredi 10 novembre, le Tribunal de simple police de Cahors eut à connaître d'une affaire d'injures et de violences légères dont s'était rendu coupable un habitant de Larroque des-Arcs au caractère particulièrement irascible et batailleur.

Le Tribunal faisant droit à la requête du plaignant, prononça une légère condamnation contre l'auteur du délit et l'admonesta sévèrement. Ce dernier re-

sujet est approprié aux besoins des | connaissant la matérialité des faits, présenta des excuses et promit de ne pas recommencer.

Nous estimons, quant à nous que la lecon est suffisante pour cette fois ; neanmoins, à l'avenir, nous prions charitablement ce fervent de la boxe, de modérer ses ardeurs belliqueuses, en un mot de se tenir coi s'il tient à s'éviter des désagréments sérieux. Nous tenons à lui rappeler pour la dernière fois, que le temps est passé où il pouvait se permettre, duhaut d'une magnifique terrasse, d'injurier et de salir tous ceux qui

avaient le malheur de lui déplaire. Qu'on se le tienne pour dit. A bon entendeur, salut.

Un groupe d'indignés.

Les Junies

Foire. - Quoique notre foire du samedi 11 fut rapportée, elle n'en conserva pas moins son habituel mouvement d'affaires. Il est vrai que l'administration municipaie et toute la population s'emploient au mieux pour donner une extention considérable aux marchés nouvellement créés sur notre place. Voici les cours pratiqués :

Marchéaux bœufs. - Première qualité amenée. Bœufs d'attelage, de 900 a 1.000 fr. ; bœufs de deuxième catégorie, de 700 à 800 fr.; bœufs communs, de 600 à 700 fr.; bouvillons, de 400 à 500 fr.; le tout la paire. Pour la boucherie, le bœuf s'est vendu de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Marché aux moutons. - Notre commune étant principalement un pays d'élevage, le bétail amené était surtout de première qualité. Les moutons et brebis se sont vendus depuis 30 à 45 fr. la pièce; agneaux, de 16 à 20 fr.; la viande de boucherie était au prix de 80 a 85 cent. le kilo, poids vif.

Marché à la volaille. - Les poules valaient de 80 à 85 cent.; les jeunes poulets, de 90 à 95 cent.; canards, de 0 fr. 90 à 1 fr.; lapins, 50 cent. le tout le demi-kilo. Les œufs se sont vendus 1 fr. 20 à 1 fr.

30 la douzaine. Les marchands forains paraissent contents de leur journée.

Fontanes

Foire. — Contrariée par la pluie, qui est tombée dans la matinee, la foire de Fontanes, canton de Lalbenque, a été jeudi dernier de peu d'importance.

Le foirail aux bœuts été à peu près dégarni et les affaires y ont été pour ainsi dire nulles.

Le foirail aux moutons, bien approvisionné, présentait une certaine animation, et les affaires y étaient assez actives. Les brebis valaient de 15 à 28 fr. la pièce; les moutons pour la boucherie, de 65 à 70 cent. le kilo.

Quelques cochons gras se sont vendus de 68 à 70 fr. les 50 kilos, poids vif ; les porcelets s'achetaient de 30 à 45 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Les poules et poulets se payaient de 75 à 80 cent. ; les dindes, de 75 à 80 cent.; les dindons, de 65 à 70 cent.; les lapins domestiques, 45 cent., le tout la livre; les pigeons, de 75 à 80 cent. la paire; les oies, de 15 à 18 la paire; les œufs, 1 fr. 30 la douzaine.

Le gibier était peu abondant, les lièvres valaient 1 fr. la livre; les lapins de garenne, de 1 fr 50 à 2 fr.; les perdreaux rouges, 2 fr. 50; les perdreaux gris, de 2 fr. à 2 fr. 25; les grives, 0 fr. 50; les tourdes, 0 fr. 30 le tout la pièce.

Le jardinage était fort cher.

Prayssac

Foire dite de la Toussaint. - Jeudi prochain 16 novembre, sera tenue notre grande foire, dite de la Toussaint. Depuis longtemps déjà, elle est considérée comme une des plus importantes de l'année.

En tenant compte del'extension considérable de nos marchés, qui deviennent de plus en plus largement approvisionnés en denrées de toutes sortes, les grands négociants qui viennent de très loin ne peuvent manquer d'être sûrs de trouver sur notre importante place tout ce qui peut contribuer à l'alimentation de leurs diverses affaires.

Vendeurs et acheteurs y seront nombreuxet notre ancienne foire conservera avantageusement son ancienne renom-

Grézels

Syndicat des planteurs de tabac. -Les membres adhérents du syndicat des planteurs de tabac de la commune de Grézels se sont réunis à la mairie, en assemblée, dimanche dernier, à deux heures du soir.

M. le président donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. Delport, président de la Fédération du Lot, concernant le syndicat sur certaines affaires et de procéder à la nomination de deux délégués et d'un suppléant qui les représenteront à la réunion, qui aura lieu à Cahors le dimanche 26 novembre.

Sont désignés membres délégués MM. Théophile Roussy, Frédéric Massip et Emile Baug, suppléant.

St-Géry

Ponts et chaussées. - L'Administration des ponts et chaussées fait procéder en ce moment sur le territoire de notre canton au placement de poteaux indic :teurs aux différents embranchements de nos routes de grande communication ou de nos chemins vicinaux ; de même qu'à la pose de quelques plaques très apparentes aux endroits les plus en regard de notre route de grande communication nº 38, indiquant le nom et la distance kilométrique d'une commune à

Arrondissement de Figeac

Figeac

Instruction publique. - Nos deux dévoués représentants au Sénat et à la Chambre, MM. Loubet et Bécays, viennent de recevoir de M. le Ministre de

l'instruction publique et des beaux-arts la lettre suivante:

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accordé à la commune de Figeac (Lot) une concession de matériel d'enseignement pour l'école primaire publique de garçons. Je suis heureux d'avoir pu en cette circonstance vous prouver tout le prix que je porte à votre recommandation.

» Agréez, etc. »

Tribunal Correctionnel. -- Audience du 11 novembre:

Jules Soulhac, 38 ans, de Saint-Céré, 16 fr. d'amende pour violences et voies

Trois condamnations à 16 fr. et 25 fr. d'amende, pour délits de pêche en temps et avec engins prohibes, outrages aux agents et ivresse (sursis).

Tentative de cambriolage. - Une de ces dernières nuits, deux malfaiteurs ont tenté de cambrioler le bureau de tabac de Clayrou, section de Capdenacle-Haut. Armés d'un soc de fer, ils étaient en train d'enfoncer la devanture du magasin, quand le débitant fut réveillé en sursaut. Il saisit son revolver et tira sur les bandits, qui prirent la fuite. On croit qu'un de ces derniers est un vagabond invétéré, dont le signalement est connu. Il est activement recherché par la gendarmerie.

La Sainte-Cécile. - L'Harmonie les Artisans réunis célébrera la Sainte-Cécile le dimanche 26 novembre courant. Le samedi 25, à neuf heures du soir, un bal, avec orchestre de choix, sera offert aux membres honoraires, membres exécutants et à leur famille au Théatre municipal.

Le dimanche 26, de trois heures à quatre heures de l'après-midi, place de la Raison, grand concert de gala. A l'issue du concert, defilé en ville, avec tambours et clairons. A six heures, banquet à l'hôtel Destip, rue d'Anjou. Le café sera ensuite servi au café Glacier.

Nous publierons prochainement le programme des morceaux qui seront

Felzins

Vols de poules .- Les renards à deux pattes ont accompli de nouveaux exploits dans notre commune.

Ils ont dévalisé plusieurs poulaillers, un sis au village du Compeyre, apparte-naut à M. Larromiguière (Adolphe) et dans lequel ils ont pris dix-sept poules et poulets ; l'autre sis au village de Cartalade, dans lequel cette fois ils n'ont pris que quatre poules. Ce dernier poulailler appartient à Madame Octavie Latapie.

Théatre municipal. - L'adjudication de l'exploitation de la salle Saint Far geau a eu lieu dimanche, à l'hôtel de ville. La commission etait présidée par M. le docteur Fernand Pezet. maire.

C'est M. Valette, voyagear de la maison Antraygues, qui a eté adjudicataire.

Latronquière

Foire. - Notre foire du 10 courant n'a pas été des plus importantes, quoique favorisée par un beau temps.

Voici un aperça de quelques cours : Marché aux porcs. - Très bien approvisionné. Cochons gras, de 60 a 65 fr. les 50 kilos; cochons pour l'engrais, de 75 à 85 francs, le tout la pièce.

Volaille. - Poules et poulets, 70 centimes; lapins domestiques, 45 centimes; beurre, 90 centimes, le tout le demikilo; œufs, 1.30 la douzaine.

Gibier. - Lièvres, 1 franc le demikilog.; perdreaux, 3 francs la paire; bécasses, 6 francs la paire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Entretien des propriétés non baties. - Les propriétaires, fermiers, de Gourdon sont informes que le receveur des finances, percepteur de la ville de Gourdon, se tiendra a la mairie, pendant huit jours, à partir du samedi 20 novembre, le matin, de neufheures à midi, le soir, de deux heures à quatre heures et demie, pour procéder à la révision des natures des cultures. Ce travail préparatoire étant la base de la nouvelle évaluation des propriètés non baties, les contribuables ont le plus grand intérêt à aller fournir eux-mêmes toutes les indications susceptibles d'assurer un juste etablissement du nouvel impôt foncier.

Marché aux noix. - Malgre l'annonce d'une baisse prochaine, les prix se tiennent. On a paye 14, 15, 16 et même 20 francs le sac de 90 litres.

Les cerneaux ont été payés de 80 à 110 fr.les 50 kilos, suivant qualité.

Gramat

Enquête. — Une enquête administrative est ouverte à la mairie sur le projet de construction d'une station d'étalons dans l'enclos Fabre qui appartient à la ville. Le dossier de ce projet est déposé à la mairie où le public peut en prendre connais ance. Le dimanche 19 courant, M. Paul Vedel, négociant, à Gramat se rendra à la mairie de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir, pour recevoir les observations des habitants pour ou contre le projet

Rappelons que le Conseil municipal a voté les fonds nécessaires à cette construction, mais sous réserve que le montant total de la dépense n'excédera pas treize mille francs.

Souillac

Arrestation. - Le nommé Augustin Couzinet, sans domicile fixe, a été arrêté pour vagabondage, par la brigade de Souillac et écroue à la prison de Gourdon.

Chez nos voisins

Lot-ot-Garonne

FUMBL

Compatriote

C'est avec une vive satisfaction que nous apprenons le succès remporté par notre jeune compatriote Louis Tanays, élève de l'école de commerce et d'industrie d'Agen.

Notre jeune ami vient d'être admis, après concours, en qualité d'élève boursier à l'école des Hautes études commerciales de Paris.

A l'élève et à ses dévoués professeurs nous adressons nos sincères félicita-

VARIÉTÉS

UN REMEDE TOPIOUE

Au moment où la grave question de la dépopulation française fait l'objet de toutes les préoccupations des dirigeants et des philanthropes, nous croyons intéressant de signaler les efforts tentés par certaines personnalités patriotes pour enrayer le danger qui nous menace à plus ou moins longue échéance.

De tous les projets conçus jusqu'ici, aucun n'a présenté le caractère pratique et ingénieux qui s'attache à celui dont nous allons parler. Le procédé est simple : il s'agirait d'infuser à la France un sang nouveau par l'importation et l'acclimation dans nos départements méridionaux du trop-plein vigoureux des colonies françaises.

La Société Nouvelle pour favoriser le développement de la race noire en France, imitée d'un autre groupement financier, mais dont quelques administrateurs sont communs, a pris résolument la tête de cette nouvelle croisade et s'apprête à lancer dans le public une longue circulaire pour expliquer son projet et en préparer l'exé-

Nous avons pu nous procurer un exemplaire de cette circulaire, qui est encore à l'étude et reste confidentielle de ce fait, et nous la livrons aux méditations de nos lecteurs, en en publiant des extraits et en en soulignant les passages caractéristiques:

« De tous côtés c'est un concert de plaintes et de récriminations contre l'état stationnaire de la population française; la France n'a plus d'enfants, les vieillards ne sont plus seuls à mourir, les adultes et les adolescents dépassent le contingent qu'ils donnaient jusqu'ici à la mort, les enfants, même, ne prennent plus la peine de vivre. Cette situation néfaste venant après la catastrophe des Antilles qui a englouti 30.000 personnes et après celles de Courrières, de Toulon et d'autres villes de France, qui ont fait de nombreuses victimes, il faut craindre pour l'avenir, conjurer le danger, nous préserver et vivre quand

Nous possédons dans nos colonies des nègres superbes en grand nombre, qui font des enfants en quantité et qui vivent heureux sans la crainte de voir leur race s'épuiser. Par des migrations savantes, ces nègres en s'alliant avec des types d'une espèce moins accentuée ont formé des demi-nègres, puis ensuite des demi-blancs et enfin des presque blancs. Nous ne rappellerons pas l'exemple d'un continent qui a relevé le niveau moral de la population par ce moyen.

« Devant l'état critique de la situation, en ce qui touche à notre pays, ce n'est pas la peur des noirs qui peut faire échec à notre projet : on s'habitue à vivre avec tout le monde. Plus que jamais, ce précepte est rigoureux et logique:

Primum vivere, deinde philosophari. « Si le gouvernement français favorise le projet que nous lui soumettons par la voie de la presse ; si M. Caillaux veut bien nous accorder les provinces du Sud de la France pour acclimater les noirs qui viendront de la Guinée, du Sénégal ou d'ailleurs ; s'il entre dans nos vues pour canaliser vers ces provinces bien habitées désormais les femmes blanches des villes qui ne trouvent pas à s'y marier faute d'époux; si le gouvernement consent à nous couvrir des frais occasionnés par l'éducation et la garde des nombreux enfants qui naîtront de cette colonisation en pays français, nous répondons du succès de l'œuvre et de l'ave-

« En supposant que le gouvernement ne puisse immédiatement, faute d'argent, nous accorder les sommes demandées, le capital de la Société qui pourra être augmenté ultérieurement, y pourvoira et permettra d'attendre les rentrées budgétaires.

nir de la France.

« En résumé, il s'agit pour la France d'être fécondée ; or, pour cette fécondation, les colonies françaises, par leur population native, dense et laborieuse, sont tout indiquées et ce serait un crime aujourd'hui que de laisser

perdre ces forces actives.

moderne, en nous faisant prendre Applications générales contact avec les noirs français de nos colonies fera faire un grand pas à la question du désarmement et atténuera puissamment les haines de race. »

Pour copie conforme:

E. VIOLETTE.

Bibliographie

Les chambres sont rentrées... Le Palais-Bourbon a repris sa physionomie des grands jours. L'académicien Emile Faguet analyse, à ce propos, dans Les Annales, nos mœurs parlementaires, dont il fait la plus judicieuse critique. Il faut lire dans le même numéro, une page curieuse : la première chronique parisienne de Jules Claretie exhumée à l'occasion du jubité littéraire de ce vétéran du journalisme ; puis, des études ou fantaisies de Jules Bois Gaston Deschamps, Sacha Guitry; des poèmes de saison de Jean Richepin, Henri de Régnier, Jean Aicard; des chroniques d'actualité de Max de Nansouty, Yvonne Sarcey, Bonhomme Chrysale, etc.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an étranger: 15 francs). Le numéro 25 cen-

A signaler particulièrement le brillant sommaire du nouveau fascicule du Journal de l'Université des Annales qui contient entre autres, la délicieuse conférence de Mme Edmond Rostand sur la poésie, la fine causerie de M. H. Carton de Wiart sur Henri Monnier, l'évocation pittoresque du boulevard de Crime par M. Georges Cain, les ingénieux commentaires du M. L. Bremont sur » les vers à dire en musique »,

Le numéro: 60 centimes, Abonnements: l'année scolaire (25 nºs), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges

Le 4me fascicule de la Flore complète illustrée en couleurs de la France, Suisse et Belgique, par Gaston Bonnier, vient de paraître.

Ce fascicule contient la fin de la famille des Renonculacées (genres « Delphinium », « Aconitum », « Actæa », « Pæonia »), la famille des Berbéridées (Berberis, « Épimedium »), la familledes Nymphéacées («Nymphæa», « Nuphar »), et le commencement de la famille des Papavéracées (« Papaver »). Outre le texte, il comprend 6 planches 32×23 en couleurs 1/2 grandeur naturelle.

Publié sous les auspices du Ministère de Instruction Publique, ce bel ouvrage réalise l'idéal de ce que peut souhaiter toute personne s'intéressant aux plantes, si variées de forme et d'aspect, si décoratives ou si curieuses, qu'on trouve dans nos contrées, depuis le bord de la mer, jusqu'au sommet des montagnes. Librairie générale de l'Enseignement. -

E. Orlhac, Editeur 1, Rue Dante, Paris (Vº) Prix de chaque fascicule: 2 fr. 90 (franco de port et d'emballage et recommandé contre mandat-poste de 3 fr. 25). On peut souscrire à la 1re série de 10

mandés, moyennant 32 fr. 50. JOURNAL DE LA JEUNESSE Sommaire de la 2032º livraison

fascicules, qu'on recevra franco et recom-

(11 novembre 1911) Loin des yeux, près du cœur, par Pierre Muël. - Roosevelt journaliste. - Moutons et laines d'Australie, par Daniel Bellet. -Les Monnaies des populations primitives, par Pierre de Mériel. - La fabrication des casques coloniaux, par L. Viator. -La dernière des Villemarais, par H.-A.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. - Six mois, 10 fr. - Union postale: Un an, 22 fr. - Six mois, 11 fr.

Le numéro: 40 centimes. Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

A LOUER

ou A MOITIE FRUITS 5 hectares de terre, vigne, tabac Bâtiments aménagés pour Laiterie

TOUT PRÈS DE CAHORS S'adresser aux bureaux du journal.

> A louer BON MARCHÉ

VASTE MAISON

AVEC TERRASSES, ÉCURIE REMISE A CABESSUT

S'adresser au Bureau du Journal.

de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos Moteurs courant continu, alternatif, monophase et triphase Entretien et réparations

Constructeur-Electricien 9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande Location de décoration électrique pour fêtes et soirées TÉLÉPHONE 87

LA FIN D'UN MAL Hémorroïdes -- Maladies de Pea

Il est définitivement établi que les hémorroïdes et maladies de peau les plus anciennes: eczéma, herpes, acné, gale, urticaires, dartres, crevasses, engelures, varicelles globuleuses, gourme et vermicules des enfants, etc., cèdent promptementaux applications régulières d'Onguent Foster, éminemment antiseptique, adoucissant et cicatrisant.

Le 16 mai 1908, M. A. Rousselet, 60, ruede la Rochette, à Evreux, nous disait: Depuis une douzaine d'années, j'étais atteint d'un eczéma dont les poussées m'occasionnaient des démangeaisons intolérables et contre lequel je ne savais plus que faire. l'Onguent Foster calma de suite la cuisson et quelques semaines après, il ne restait plus aucune trace, pas même une simple rougeur. »

Disparu sans retour

Le 6 Octobre 1909, M. A. Rousselet ajoute : « C'est bien définitivement que l'Onguent Foster m'a guéri ; j'ai employé avec le même succés ce remède contre l'eczéma humide dont mon petit garçon souffrait au bras ; la guérison a été tout aussi radicale. »

Toutes pharmacies: 3 fr. 50 la boîte, ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Echantillon franco contre dix centimes.

A céder

MAGASIN D'EPICERIE BIEN ACHALANDÉ

Bonne Clientèle Bourgeoise

A FUMEL (Lot-et-Garonne)

S'adresser : ÉPICERIE ÉCONOMIQUE

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 Novembre. Le marché a tout d'abord été lourd la réponse des primes de demain amenant de nouvelles réalisations. Cependant en clôture la tendance est devenue plus ferme surtout dans le compartiment espagnol qui est en forte reprise.

La Reute française est encore en baisse a 95,40. Le fonds russes fléchissent également, le 3 0/0 1891 termine a 84 20, le 1896 à 83,05, le 5 0/0 1906 à 104,05, le 4 1/2 1909 a 102,25 et le Consolide a 97,25.

94,20 et le Portugais a 66,55, tandis que le Turc recule a 89,35 et l'Italien à L'Argentin 4 1/2 0/0 1911 entièrement libere est demandé a 98,80 et le non-li-

beré à 99 95.

L'Exterieure espagnole s'avance à

Nos Societés de Crédit sont calmes. la Banque de Paris s'in crit a 1.772. le Comptoir d'Escompte a 942, le Crédit Foncier à 840 et le Credit Lyonnais a 1.544. Les chemins français sont hésitants

et perdent du terrain. L'Est cote 918, le

Lyon 1.205, le Midi 1.083, le Nord 1.605, l'Orléans 1.250 et l Ouest 926. Les obligations The Port Argentine Grest Central Railways Cy emises a 462,50 sont remboursables à 505 francs garanties par première hypothèque et donnant un revenu net de 25 fr. 25 payable par coupons semestriels le le

janvier et le 1er juillet.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 13 Novembre 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. les pores se cotent au 50 k. poids vii.		
			uncedimento minimali.	lre qualité 2º qualité		3º qualit
Bœufs	3.028			0,82	0,80	0,76
Vaches	1.277	655	334	0,78	0,74	0,70
Taureaux	312			0,72	0,68	0,65
Veaux	1.447	2.518	206	0,92	0,80	0,75
Moutons	19.646	6.963	3.565	0,90	0,85	0,80
Porcs	3.345	4.965	>	0,68	0,65	0,58

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les moutons, difficile sur les veaux et les bœufs, lente sur les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être

« De plus, cette colonisation toute | classées qu'en deuxième et troisième qualités.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Liquidation judiciaire du sieur Louis GRAMOND entrepreneur de tracaux publics demeurant à Cahors, 25, rue Saint-Georges, 25.

Dernière assemblée des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir

le mercredi vingt-deux novembre mil neuf cent onze, à deux heures du soir,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cetté époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Messieurs LACOSSE et ROUSSEAU, liquidateurs definitifs, ou entre les mains du Greffier du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors en date du dix novembre mil neuf cent onze, enregistre,

Il a été extrait ce qui suit:

« Le Tribunal déclare le sieur « E. LAYRISSE, marchand-tail-« leur, demeurant à Cahors, en

« etat de faillite;
« Fixe provisoirement au vingt« six juillet mil neuf cent onze, la « date de la cessation de ses paie-« ments et l'ouverture de sa fail-

« Delivre au failli un sauf-con-« duit provisoire à charge par lui « de déposer au greffe, dans la « huitaine de la signification du « présent jugement, son bilan et « la liste de ses créanciers ;

« Ordonne l'apposition des scel-« les à son domicile et partout où « besoin sera, conformément à « l'article quatre cent cinquante-« huit du Code de Commerce.

« Nomme Monsieur LASSERRE, « l'un de Messieurs les Juges, « juge Commissaire, et Monsieur « LACOSSE, arbitre de Commer-« ce, demeurant à Cahors, syndic « provisoire, pour gérer et admi-« nistrer la dite faillite sous la « surveillance de Monsieur le Ju-« ge-Commissaire ». our extrait conforme :

Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

NOTA. - La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Com-

Représentants demandés partout, pour vendre aux fermiers : Météorifuge et spécialités vétérinaires. Première marque Française, Fortes remises. Ecrire: Adrien SASSIN, Orléans.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone Il est delivré, au départ de Paris-Quaid'Orsay, pour Barcelone des billets directs

simples et d'aller et retour de 1re, 2° et

DIVERS ITINÉRAIRES Enregistrement direct des bagages Voitures directes, wagons-lits, wagon-restaurant.

Service journalier au 15 Octobre 1911.

Paris, dép.... 8 20 m 9.46 m Midi 16 7 h s 8.50s (quai-d'Orsay) Barcelone arr. 7 55 m 10 50 m 6.55 s 7.26 s

RETOUR Barcelone dép. 4 30 s. 6 46 s. (a) 5 h. m. 9.40 m. Paris ... arr. 5.25 s.

(a) Vià Bordeaux.

(quai d'Orsay)

SECRET DE TOILETTE

Eau de Cologne d'Agnès Sorel Entretient fraîcheur, santé, beauté Parfum delicat, hygiènique, inimitable. — Demandez chez M. DUVERT, Coiffeur, Cahors.

PRÊT Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30° annee). - Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris Laureat de l'Ecole Dentaire de France DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Grand Choix de Bandages herniaires CEINTURES VENTRIÈRES — CEINTURES DE GROSSESSE — BAS A VARICES

LA HERNIE

DEPLACEMENTS DES ORGANES

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenable-

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par des promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie

de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta - CAHDRS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'Appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes,

Pour tous ceux qui ne peuvent tolérer l'Huile de Foie de Morue,

enfants ou grandes personnes, les Médecins conseillent la

PHOSPHIODE GARNAL

pour le Traitement et la Guérison de :

Maladies des Enfants

Lymphatisme, Glandes, Gourmes, Sécrétions purulentes des yeux ou des oreilles, Maladies des os, Scrofule, Rachitisme, Maladies de Poitrine, Bronchite, Toux persistante, Coqueluche.

Anémie Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des Jeunes Filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

Convalescences des Maladies infectieuses : Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La PHOSPHIODE GARNAL, Elixir dépuratif et reconstituant

Prix du flacon : 3 fr. 50. - Le litre : 6 francs.

La Royale de France

Incendie, Accidents, Grêle, Bétail, etc., 65, rue de Rivoli, Paris, terminant organisation, accepterait Directeurs dans les départements où elle n'est pas représentée. Fixe et commissions.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL

à CAHORS, 8, Rue Fénelon

MAGENCES MA

7, Rue Drouot. à Paris, à Montauban, Rue de la République. à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République. à Gourdon, Place du 4 Septembre.

Route Nationale. à CAYLUS, à CAUSSADE, à JARZÉ, à BEAUGÉ,

Route Nationale. Place Bilange. Place de l'Église. Place du Marché.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : A PARIS : CHAREBANK CAHORS CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

à Cahors: 45 — à Paris { 313.28 — à Montauban: 74 — à Saumur: 1.75

Localités du Département visitées periodiquement : Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montcuq, Cazes-Mondenard

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères Paiement de tous Coupons sans frais Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES Souscription sans Frais à toutes les Émissions DÉPOT DE FONDS & DE TITRES

Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons

Location de Coffres-Forts à Secret — Change de Monnaies

IMPRIMERIES H. COUESLANT ALENÇON (Opne)

(Ancienne Imprimerie GUY)

(Ancienne Imprimerie LAYTOU)

Adresse télégraphique :

COUESLANT-ALENÇON

Téléphone (Alençon): Nº 26

Installations à vapeur et à l'Electricité

INSTALLATIONS SPÉCIALES POUR PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET GRANDS TIRAGES

Adresse télégraphique :

COUESLANT-CAHORS

Téléphone (Cahors): Nº 31

IMPRIMEUR:

De la Compagnie P. O. — De la Fédération Nationale des Professeurs des Lycées et Collèges de France et du Personnel de l'Enseignement secondaire féminin. — De la Fédération des Amicales des Instituteurs de France et des Colonies. — De la Société clinique de Médecine mentale. — Des Sociétés de Tempérance : Croix-Bleue, Etoile Blanche, Union Française des Femmes pour la Tempérance, Annales antialcooliques, etc. - Du Club Cévenol. - De Syndicats d'Initiative départementaux. — Du Syndicat général des Sténographes et des Dactylographes, etc.

DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES : De l'École Normale des Instituteurs de la Seine. — De l'École Normale des Institutrices de la Seine. — Des Lycées Fénelon, Molière, Victor Hugo, Racine, etc. DE NOMBREUX PÉRIODIQUES PÉDAGOGIQUES, MÉDICAUX, STÉNOGRAPHIQUES, ANTIALCOOLIQUES, etc., etc.

Ouvrages de luxe, Travaux en tous genres (administratifs et commerciaux), Brochures, Journaux illustrés, Périodiques, Mémoires et Thèses

Circulaires, Prospectus, Affiches, Labeurs, Étiquettes, Enveloppes, Têtes de lettres, Factures, Carnets, Registres

Tableaux, Programmes, Cartes commerciales, Menus

Mandats, Souches, Lettres de Naissances, Mariages et Décès. - Cartes de visite

PRIX MODERÉS